



Département du Bas-Rhin

SIVOS « LES JARDINS DE L'ABBAYE »

Arrondissement de Saverne

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL N° 5/2018

**SEANCE DU MERCREDI 3 OCTOBRE 2018 - 19H30
SALLE POLYVALENTE DE REUTENBOURG**

NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES ELUS : 11
NOMBRE DE DELEGUES SUPPLEANTS ELUS : 11
NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES EN EXERCICE : 11
NOMBRE DE DELEGUES SUPPLEANTS EN EXERCICE : 11
NOMBRE DE DELEGUES PRESENTS A LA SEANCE (TITULAIRES ET SUPPLEANTS): 13 / 22
NOMBRE DE VOTANTS PRESENTS A LA SEANCE : 10 / 11 - LE QUORUM EST ATTEINT

CONVOCATION ADRESSEE AUX DELEGUES SYNDICAUX PAR COURRIER DU 17 SEPTEMBRE 2018

MEMBRES PRESENTS :

Commune de Kleingoeft :

Mme Gaby HEILY, déléguée titulaire
Mme Carine RITTER, déléguée titulaire

Commune de Lochwiller :

M. Alain RONVAUX, délégué suppléant

Commune de Marmoutier :

M. Aimé DANGELSER, délégué titulaire, Président du SIVOS
Mme Valérie MEYER, déléguée titulaire
Mme Valérie RAUNER, déléguée titulaire

Commune de Reutenbourg :

M. Frédéric GEORGER, délégué titulaire
M. Cédric HUSSER, délégué titulaire

Commune de Schwenheim :

M. Gabriel OELSCHLAEGGER, délégué titulaire, vice-président du SIVOS
M. José CAPINHA, délégué titulaire

MEMBRES EXCUSES :

Mme Danièle EBERSOHL, déléguée titulaire de Lochwiller
M. Yves GOETZ, délégué titulaire de Lochwiller

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

M. Claude SCHWALLER, délégué suppléant de Marmoutier
M. Patrick VAUT, délégué suppléant de Reutenbourg
M. Joseph LERCH, délégué suppléant de Schwenheim

ORDRE DU JOUR

- 2018-52 Approbation du PV de la séance du 4 juillet 2018
- 2018-53 Désignation d'un secrétaire de séance
- 2018-54 Installation des nouveaux délégués
- 2018-55 Désignation des membres du bureau
- 2018-56 Participation financière de la commune de Kleingoeft à l'exercice 2018
- 2018-57 Fixation de la durée des amortissements
- 2018-58 Travaux effectués par les services de la Commune de Marmoutier
- 2018-59 Portes de sécurité
- 2018-60 Contrat de maintenance du parc informatique
- 2018-61 Protocole transports scolaires
- 2018-62 Divers

2018 - 52 Approbation du PV de la séance du 4 juillet 2018

Le procès verbal de la séance du 4 juillet 2018 a été adressé aux membres du Comité Syndical avant la présente séance.

Il ne soulève aucune objection et est adopté à l'unanimité par les membres présents dans la forme et la rédaction proposées.

2018 - 53 Désignation d'un secrétaire de séance

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Désigne

- M. Cédric HUSSER comme secrétaire de séance

2018 – 54 Installation des nouveaux délégués

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral du 30 juillet 2018 portant extension du périmètre du SIVOS les Jardins de l'Abbaye à compter du 1^{er} septembre 2018

Le Président installe les délégués de la commune de Kleingoeft

	Délégués titulaires		Délégués suppléants	
Kleingoeft	HEILY	Gaby	TRUCHE	Jean-Loup
	RITTER	Carine	LEYER	Pierre

2018 – 55 Désignation des membres du bureau

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juillet 2018 portant extension du périmètre du SIVOS les Jardins de l'Abbaye,

Vu les statuts du SIVOS « Les Jardins de l'Abbaye » prévoyant jusqu'à 6 le nombre des membres du bureau en dehors du Président et du Vice-Président qui sont membres de droit,

➤ **Décision du Comité Syndical :**

Appelé à se prononcer, le Comité Syndical

- Fixe à 5 le nombre de membres du bureau en dehors du président et du vice-président
- Décide de ne pas procéder à la désignation de ces membres à bulletin secret
- Elis les membres suivants
 - M. Frédéric GEORGER
 - M. José CAPINHA
 - Mme Valérie RAUNER
 - Mme Carine RITTER
 - Mme Danièle EBERSOHL

2018 – 56 Participation financière de la commune de Kleingoeft à l'exercice 2018

Le Président expose que la commune de Kleingoeft a rejoint le SIVOS « Les Jardins de l'Abbaye » en cours d'année civile, le 1^{er} septembre 2018.

L'article des statuts dispose que la contribution des communes membres s'effectue de la façon suivante :

- Les dépenses de fonctionnement en fonction du nombre d'élèves habitant chaque commune au 1^{er} janvier de l'année en cours
- Les dépenses d'investissement en fonction du nombre d'habitant résultant du dernier recensement communal

La délibération du Comité Syndical n°2018-14 du 7 février 2018 fixant la participation des communes membres à 960€ par élève ressortissant de chaque commune et à 47€ par habitant

Le Président précise qu'au 1^{er} janvier, 6 élèves domiciliés à Kleingoeft étaient scolarisés sur le site de Marmoutier. Il propose d'appliquer la délibération au prorata du nombre de mois restants dans l'année soit de septembre à décembre soit 4/12è

➤ **Décision du Comité Syndical :**

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide

- d'appliquer la délibération au prorata du nombre de mois restants dans l'année soit de septembre 2018 à décembre 2018 soit 4/12è
- précise que la participation 2018 sera ainsi calculée comme suit
 - 6 élèves x 960€ x 4/12è = 1920€
 - 149 habitants x 47€ x 4/12è = 2334.33€
 - Total : 4254.33€
- Charge le Président des formalités administratives et comptables

2018 – 57 Fixation de la durée des amortissements

VU le décret n°2011-1951 du 23 décembre 2011 relatifs aux durées d'amortissement des subventions d'équipement versées par les communes

➤ **Décision du Comité Syndical :**

Appelé à se prononcer, le Comité Syndical

- Décide de fixer les durées d'amortissement des biens de la façon suivante :

Libellé des biens	Amortissement en nombre d'années
Logiciels	2 ans
Mobilier	10 ans
Matériel informatique	2 ans
Equipements sportifs	10 ans
Aménagement de terrain	15 ans
Agencement et aménagements de bâtiment	15 ans

2018 – 58 Travaux effectués par les services de la Commune de Marmoutier

Le Président rappelle que par délibération du 4 juillet 2018, le comité syndical a validé les tarifs d'intervention des agents de la commune de Marmoutier à compter du 1er juin 2018.

Or, des interventions ont eu lieu avant cette date. Il y a lieu de donner l'accord quant aux tarifs appliqué qui est de 13€ de l'heure.

➤ **Décision du Comité Syndical :**

Appelé à se prononcer, le Comité Syndical

- Autorise le remboursement à la commune de Marmoutier pour les interventions effectuées aux écoles par les agents du service technique de la ville sur la base d'un tarif horaire de 13€ et sur présentation d'un décompte des interventions

2018 – 59 Portes de sécurité

Le Président informe les délégués des remarques de la trésorerie pour le paiement de la facture relative à la mise en place des portes de sécurité

➤ **Décision du Comité Syndical :**

Appelé à se prononcer, le Comité Syndical dit que

- Sur le devis initial de 8 798.40€ seules les portes de sécurité ont été retenues dans un premier temps soit un montant de 2825,20€
- Le reste du devis initial fera l'objet d'un bon de commande ultérieur séparé
- Autorise le Président à mandater la facture de 2 825.20€ correspondant aux portes de sécurité.

2018 – 60 Contrat de maintenance du parc informatique

Le Président explique au comité syndical qu'une mise en concurrence a lieu actuellement dans le but d'une mise en place d'un contrat de maintenance du parc informatique du SIVOS. Actuellement, une seule proposition a été reçue, par l'entreprise ARIS avec deux options présentées aux délégués.

➤ **Décision du Comité Syndical :**

Appelé à se prononcer, le Comité Syndical

- Décide de poursuivre l'établissement d'un cahier des charges plus précis dans le but d'une mise en concurrence pour un contrat de maintenance à compter du 1^{er} janvier 2019
- Demande en attendant un devis ponctuel pour les maintenances correctives (nettoyage et mises à jour) de l'ensemble du parc informatique cette année

M. Cédric HUSSER se propose pour se déplacer à l'école et faire un point quant aux soucis de connexions rencontrés.

2018 – 61 Protocole transports scolaires

Le transport des enfants en maternelle est assorti d'une charte régionale dédiée à l'accompagnateur des transports scolaires. Ce document précise notamment la conduite à tenir pendant toute la durée du transport. Elle précise également la procédure à suivre lorsqu'un enfant n'est pas récupéré à l'arrêt de bus dûment mandaté.

Cependant, par le passé, il est apparu que cette charte n'apportait pas assez de précision quant à la conduite à tenir par l'accompagnateur et aux responsabilités de chaque partie. Un protocole annexé à la charte avait alors été établi et il est proposé au comité syndical de reconduire ce protocole.

Il est également proposé d'imputer aux parents concernés les incidences financières de l'incident, l'agent étant rémunéré pour le temps de travail supplémentaire effectué. Il est proposé un tarif dissuasif, à la hauteur des désagréments qui résultent de la situation. Le coût de l'heure complémentaire de l'accompagnateur (coût brut) s'élève à environ 13€. Le coût horaire proposé, tel qu'il serait facturé aux parents, est de 40€

Ce tarif serait appliqué au ¼ d'heure soit un coût de 10€/ ¼ d'heure entamé, décompté à partir du moment où l'accompagnateur et l'enfant sont présents au sein de la structure périscolaire.

➤ **Décision du Comité Syndical :**

Appelé à se prononcer, le Comité Syndical

- Décide de mettre en œuvre le protocole annexé à la charte d'accompagnement du transport scolaire tel qu'il est proposé
- Décide de fixer à 40€ de l'heure le tarif facturé aux parents dans les conditions exposées ci-dessus.

2018 – 62 Divers

a) achat tests psychométrique

Le Président expose au comité syndical que du matériel a été acquis par l'école de Wasselonne pour être utilisé par le psychologue scolaire commun à Wasselonne, Dettwiller et Marmoutier. Il avait été convenu que la commune de Dettwiller et la communauté de Communes du Pays de Saverne alors compétente, reverseraient à l'école de Wasselonne une quote-part correspondant au tiers de la facture . A ce jour, la participation de la Communauté de Communes n'a pas été effectuée. Le Président va essayer d'y remédier

b) intervention hygiène bucco-dentaire

Le Président donne information au comité syndical d'un devis pour une intervention à l'attention des élèves de grande section de maternelle sur l'hygiène bucco-dentaire. Finalement, c'est la coopérative scolaire qui prendra les frais en charge

c) Cérémonie du 11 novembre

Les élèves de CM1 et CM2 seront amenés à participer à la cérémonie du 11 novembre

d) Sécurité routière

Le Policier Municipal de la commune de Marmoutier a engagé des actions de sensibilisation des enfants aux règles de sécurité routière au niveau du périscolaire. Il fera de même à l'école.

e) fêtes de fin d'année

Les conseillers décident d'organiser un repas pour le personnel dans le cadre des fêtes de fin d'année. Les délégués pourront également y participer sous condition de financer personnellement leur repas. Ce pourra être un moment d'échange convivial. Les modalités seront définies en bureau syndical

f) contrat de vérification des installations électriques

Les devis sont en cours.

g) Aires de jeu cycle 3

L'aire de jeux cycle 3 va être contrôlée (présence d'échardes, agrès abîmé...).

Dans le cas où de gros travaux seraient à prévoir, le comité syndical propose d'enlever les agrès défectueux et de les remplacer par des jeux tracés au sol qui favorisent l'imagination et ont un entretien moins onéreux.

h) Contrat entretien chauffage

Les contrats d'entretien des chauffages sont à renouveler.

i) Mobilier salle de classe

Le mobilier commandé pour la salle de classe maternelle devrait être livré 1^{er} semaine des vacances de la Toussaint.

j) prochain comité syndical

Le prochain comité syndical sera programmé à Kleingoeft

La séance est levée à 20h45

Le secrétaire de séance
Cédric HUSSER